



## indéméniter de licenciement

Par **wyllo76**, le **18/02/2009** à **13:36**

Bonjour, voilà j'ai été licencié en licenciement immédiat pour faute le 16/10/2008 j'étais en CDI dans cette entreprise depuis le 02/04/2007 je n'est part ailleurs touché aucune indemnité de licenciement. Sur mon attestation Assedic rien n'a été précisé seulement que j'avais été licencié pour autre motif et rien sur l'indemnité de licenciement donc les Assedic eu mon opposé 1 mois non payé + 75 jours de carence.

Ma question est... aurai je du toucher une indemnité de licenciement? Si oui que dois je faire pour que mon ancienne employeur face le nécessaire afin que je puisse être indemnisé selon mes droits.

Veillez accepter mes sincères salutations.